

CONTRAT DE PARTENARIAT

Pour la livraison d'œufs AB à l'AMAP parole de terre

Saison 2020/2021

Le présent contrat est signé entre :

Le producteur d'une part :

GAEC La ferme du Luberon (Céline et Cédric)

545 chemin de la Montagne 84580 OPPEDE

Tél : 06 79 82-43 28

Mail : celine.reyre@neuf.fr

Siret n° : 879.966.026.00012

Et l'adhérent de l'AMAP d'autre part :

M... ..

Résidant

Tél :

Mail :

Contenu du contrat

Pour la période contractuelle et dans le cadre du partenariat entre le producteur et l'Amap parole de terre, GAEC la Ferme du Luberon s'engage à livrer au consommateur des œufs selon les quantités hebdomadaires indiquées dans le tableau ci-après ;

Le consommateur s'engage à régler par avance le montant de sa commande, l'encaissement par le producteur sera en une fois ou en plusieurs fois selon ce qui sera convenu dans le présent contrat ; il s'engage aussi à récupérer sa commande à chaque livraison dans les créneaux horaires de la distribution.

Toute commande non retirée est définitivement perdue.

Le producteur peut en cas de problèmes sanitaires ou de difficultés d'approvisionnement, reporter, modifier, ou annuler une livraison, en concertation avec les adhérents.

Durée du contrat : contrat élaboré pour 42 distributions

Du 12 mai 2020 au 9 mars 2021

Tarifs : Boîte de 6 œufs en agriculture biologique 2,50 €

Commande :

Contrat pour une livraison chaque semaine.

1 boîte	2 boîtes	3 boîtes	4 boîtes
105 €	210 €	315 €	420 €

Le total prévisionnel de la commande est de euros.

Règlement (chèques à l'ordre de GAEC La ferme du Luberon) :

→ L'amapien paie sa commande en 1 fois à la signature du contrat ; montant du chèque :

→ L'amapien paie sa commande en 3 fois : 3 chèques d'un tiers de la commande à la rédaction du contrat débité de suite pour le premier.

Montant des 3 chèques :

À Vaugines,

le.....

Signature du producteur

Signature du consommateur